

60



**Programmes Opérationnels Européens
2007 - 2013**

CADRE D'INTERVENTION FEADER

Dispositif	125.6 – Voiries communales à vocation rurale
Mesure	125 – Amélioration et développement des infrastructures liées à l'évolution et à l'adaptation des secteurs agricoles et forestiers
Axe	1 : Amélioration de la compétitivité des secteurs agricoles et forestiers
Service instructeur	DAAF
Date agréments CLS	06 Mars 2008 – Modification cls du 03 avril 2014

I. Objectifs et descriptif de la mesure / dispositif

a) Objectifs

Les conditions de desserte vers les lieux de productions agricoles restent peu sécurisées et les besoins désenclavement de certains secteurs en friche ou en déprise agricole restent importants en zone rurale. En effet, les fortes pentes et les épisodes pluvieux intenses entraînent la détérioration systématique des voies de circulation rendant difficile, voir impossible l'accès aux parcelles cultivées. Ces handicaps naturels peuvent être surmontés si des moyens sont mobilisés afin d'améliorer de façon durable les voiries concernées.

Il s'agit d'améliorer les accès aux exploitations agricoles par des projets structurants de modernisation de voiries existantes ou de création de nouvelles voiries rurales s'insérant au mieux dans les réseaux publics existants. Ces projets devront être appréhendés en lien avec la politique à mener concernant la préservation des espaces agricoles. Une attention particulière sera portée sur l'affectation de ces voiries (à rapprocher du recensement de la voirie des communes en milieu rural Etude DAF - février 2005), et la vocation des espaces environnants notamment au travers les documents d'urbanisme, Chartes Agricoles, projets de développement ...

b) Quantification des objectifs

	Nature indicateurs	Quantification cumulée (en 2013)	Valeurs de référence
Réalisation	<input type="checkbox"/> Volume total des investissements	23,333 M euros	Réf DOCUP 2000-2006 : 35,615 M euros études et travaux
	<input type="checkbox"/> Nombre d'actions soutenues	80 dossiers	101 dossiers
	<input type="checkbox"/> Linéaire de voirie	90 km	138,50 km
	<input type="checkbox"/> Nombre d'exploitations desservis par les chemins	500 exploitations	
	<input type="checkbox"/> Nombre d'hectares desservis	4000 ha	



CADRE D'INTERVENTION FEADER

Dispositif
Mesure

125.6 – Voiries communales à vocation rurale
125 – Amélioration et développement des infrastructures liées à l'évolution et à l'adaptation des secteurs agricoles et forestiers

c) Descriptif technique

Le dispositif concerne les études préalables puis les travaux de création ou confortement de voirie, ouvrages annexes d'écoulement des eaux, de signalisation, entendu pour un gabarit de voirie rurale de 4 mètres de plateforme en largeur courante. L'impact de ces ouvrages sur l'environnement sera examiné avec une attention particulière sur la gestion des eaux de ruissellement.

II. Nature des dépenses retenues / non retenues

a) Dépenses retenues

- missions de maîtrise d'œuvre, constitution des dossiers réglementaires, coordonnateur sécurité ;
- levés topographiques et documents d'arpentages ;
- travaux de terrassement, couches de base et de fondation en graves de carrière ;
- fourniture et mise en œuvre des revêtements bétonnés ;
- maçonneries et enrochements pour soutènements ;
- évacuation des eaux pluviales (fossé, fils d'eau...) ;
- petits ouvrages d'arts (radiers, dalots, passages busés) ;
- signalisation et panneau de chantier.

b) Dépenses non retenues

- études et travaux réalisés en régie Communale ;
- acquisition de foncier ;
- réseaux AEP, électrique et téléphonique.

III. Critères de recevabilité et d'analyse de la demande

a) Critères de recevabilité

a.1 / Statut du demandeur (bénéficiaire final) : Communes

a.2 / Localisation : zones rurales de l'île de La Réunion



CADRE D'INTERVENTION FEADER

Dispositif
Mesure

125.6 – Voiries communales à vocation rurale
125 – Amélioration et développement des infrastructures liées à l'évolution et à l'adaptation des secteurs agricoles et forestiers

a.3 / Composition du dossier :

Il doit donc comporter :

PIECES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT POUR DOSSIER COMPLET	
P I E C E S I N I R	<input type="checkbox"/> Lettre type de demande de subvention datée et signée du porteur de projet
	<input type="checkbox"/> Un dossier de présentation du projet avec coût prévisionnel détaillé par nature de dépense (stade projet pour des travaux)
	<input type="checkbox"/> RIB
	<input type="checkbox"/> Etat éventuel des autorisations préalables réglementaires nécessaires
	<input type="checkbox"/> Plan de situation, plan de masse des travaux
	<input type="checkbox"/> Justificatifs de maîtrise du foncier (DCM de classement de la voirie, documents d'arpentage signés)
	<input type="checkbox"/> Délibération du conseil municipal approuvant le projet d'investissement et le plan de financement prévisionnel

b) Critères d'analyse

Le Département pré-financeur valide une programmation annuelle des projets déposés par les communes.

En sus des critères d'éligibilité portant sur l'obligation de maîtrise foncière avec l'affectation à l'usage public de voies situées en milieu rural (hors zone urbaine) et sur la vocation agricole affirmée des zones desservies, telle que traduite dans les différents documents d'aménagement ou d'urbanisme, les critères d'analyse porteront sur le niveau d'activité économique agricole en place, le niveau de viabilité des voies existantes et des difficultés d'accessibilité, le caractère structurant du projet intégré dans un plan cohérent de desserte.

IV. Obligations spécifiques du demandeur

- Respecter les critères et normes techniques en vigueur en matière de voirie rurale,
- Respecter la procédure de contrôle des matériaux mis en oeuvre, conformément au cahier des clauses techniques particulières (CCTP) ;
- classer les voies créées ou aménagées encore non classées dans le domaine privé ou public de la Commune (voirie rurale ou communale) ;
- assurer l'entretien des voies et leur maintien en bon état.



CADRE D'INTERVENTION FEADER

Dispositif
Mesure

125.6 – Voiries communales à vocation rurale
125 – Amélioration et développement des infrastructures liées à l'évolution et à l'adaptation des secteurs agricoles et forestiers

- prendre en compte la vocation agricole de ces voiries et des zones périphériques dans les documents tels que le PLU, Charte Agricole, PADD,...

V. Informations pratiques

Lieu de dépôts des dossiers :

Le demandeur dépose son dossier dûment rempli au Département, et un deuxième exemplaire à la DAF.

Où se renseigner : Département - DAF

Services consultés (y compris comité technique) :

Comité technique spécifique voirie rurale

VI. Le Département (Modalités financières)

a) Modalités de gestion technique

Investissement générateur de recettes : Oui Non

Régime d'aide : Oui Non

Préfinancement par le cofinanceur public : Oui Non

b) Modalités financières

Taux de subvention (subventions publiques versées au bénéficiaire) : 75% du montant hors taxe des dépenses éligibles retenues.

c) Modalités relatives à la mesure / dispositif

Taux de participation des partenaires

Deux modes de financement sont admis en fonction de la participation ou non du Conseil Général

	UE %	Etat %	Région %	Département %	Commune %	Autres Publics %	Privés %
100 = Coût total éligible	60			15	25		
100 = Coût total éligible	60				40		

64



**Programmes Opérationnels Européens
2007 - 2013**

Page 5

CADRE D'INTERVENTION FEADER

Dispositif
Mesure

125.6 – Voiries communales à vocation rurale
125 – Amélioration et développement des infrastructures liées à l'évolution et à l'adaptation des secteurs agricoles et forestiers

VII. Liste des annexes

- ANNEXE 1 : Fiche de procédure
- ANNEXE 2 : dossier type